



Païement d'honoraires sans suite

Par **sandrine**, le **19/08/2009** à **14:18**

Bonjour,
J'avais engagé une procédure par consentement mutuel et suite à notre rendez-vous chez l'avocat mon mari et moi nous étions mis d'accord une requête à été établit mais il ne l'a jamais signé et ne répond pas à l'avocat.
Voulant divorcer j'ai relancé l'avocat à qui j'avais déjà versé 800 euros HT de provisions pareil pour mon mari soit 1600euroHT, celui ci m'indique que je dois désormais me iriger vers un de ses confrères car il ne peut me défendre dans la procédure classique puisqu'il à apporté ses conseils aussi bien à lmoi qu'à mon mari.
Et mes 800euros de provision? Cette somme est elle perdue?
Que dois je faire désormais?
Merci pour votre aide